

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Mardi 09 Mars 2021 Compte Rendu

Date de convocation : 03/03/2021

Le mardi neuf mars deux mille vingt et un s'est tenue à la salle Georges Pompidou à Marines 95640, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Christelle GEORGE (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALLO, M. Jacques BEAUGRAND (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Philippe YVELIN (Le Heaulme) – M. Benoît STEIN (Le Perchay) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Jean LORINE (Marines) – Mme Séverine PICARD (Moussy) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Ludovic BANASZKIEWICZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – M. Laurent SARGERET (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Eric d'ORNANO (Arronville) - Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ, M. Albert GARDET (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – M. Jean-Pierre PARE, Mme Isabelle DEUTSCH (Bray-et-Lu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – Mme Martine JOLIVET (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉ REPRÉSENTÉ :

M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) pouvoir à M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin)
M. Eric HOECKMAN (Omerville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian DUMET (Labbeville) -M. Christian PION (Menouville) – M. Pascal GASQUET, M. Philippe MARION (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).

INVITÉS EXCUSÉS :

Mme Nadine LECLERCQ, Maire d'Arronville
M. Jean-François RENARD, Maire de Villers-en-Arthies, Président CCVVS.



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 18h40.

M. Jean-Claude SALZMANN est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du jeudi 28 Janvier 2021 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 28 Janvier 2021. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Préambule :

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permet au Président d'un EPCI de modifier le lieu habituel de réunion dans le but de satisfaire aux conditions de conformité des règles sanitaires en vigueur.

Le Président en profite pour remercier Madame NINOT, Maire de Marines, pour le prêt de la salle.

Pour mémoire, pendant la durée de la loi d'urgence sanitaire, les syndicats mixtes fermés tel que le SMIRTOM du Vexin, sont dans la possibilité de se réunir avec un quorum atteignant seulement le tiers de ses membres c'est-à-dire avec 25 délégués.

Suivant la même loi, chaque délégué peut avoir 2 pouvoirs à son nom.

➤ Actes du Président :

Signature de l'avenant incinération : prévu par la délibération 04/21 et signé le mardi 16 février 2021.

Débat d'Orientation budgétaire

M. MOHA rappelle que le document préparatoire au DOB a été envoyé par mail aux délégués titulaires & suppléants du Syndicat le mercredi 3 mars 2021.

La présentation du DOB est effectuée par M. MOHA.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé au présent compte-rendu.

Délibération 07/21 : Prise d'Acte du Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui comportent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août

2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée, afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse, document d'analyse économique et financière, sera envoyée avec l'ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il sera proposé d'en prendre connaissance au sein du Comité Syndical.

Lors de l'Assemblée Générale, le Président propose au Comité Syndical :

- Vu l'article L 5211-36 du CGCT,
- Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015,
- Vu l'ensemble des documents envoyés aux délégués titulaires conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'un débat a bien eu lieu au sein du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- **DE DONNER ACTE** de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2021 pour le SMIRTOM du Vexin.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Délibération 08/21 : Marché de travaux pour la déchèterie de Vigny

Le Président expose :

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un marché pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la transformation de l'ancien Centre de Tri de Vigny en déchèterie/recyclerie et pour l'aménagement des bureaux du syndicat.

- La consultation a été lancée le 20 Juillet 2020 pour une réponse au plus tard le 24 Août 2020 à 12 :00.
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 Août 2020 pour ouvrir et analyser les candidatures. Les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 sont admis.
- Considérant que l'offre pour le lot 4 est irrégulière, une procédure de négociation a été lancée.
- Compte tenu des élections syndicales, la deuxième Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 10 novembre 2020 pour analyser les offres et retenir les candidats.

Les offres les mieux classées sont les suivantes :

- Lot 1 VRD : Groupement Viabilité TPE / DTP21
- Lot 2 Démolition / curage / gros-œuvre / maçonnerie / carrelage / faïence murale : SAS Leconte
- Lot 3 Ravalement : HP Peintures
- Lot 4 Étanchéité toit plat / bardage / couverture / zinguerie / charpente métallique / menuiseries extérieures / métallerie / portes sectionnelles : FLOUX
- Lot 5 Plâtrerie / isolation / plafonds suspendus / menuiseries intérieures / agencement : DAIX
- Lot 6 Enduit/Peinture : HP Peintures
- Lot 7 Électricité courants forts / courants faibles / éclairages : Société A2CS
- Lot 8 Plomberie / Chauffage / VMC : SARL AMS
- Lot 9 Équipements techniques déchèteries : G. GILLARD

Le prix global du marché est estimé à 1 988 757,13 € HT.

Considérant la crise sanitaire du COVID-19 et la nécessité de signer rapidement le marché,

Considérant que la durée de validité des offres dudit marché arrivait à son terme,
Le Président a signé le marché avec les différents lots, suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Président propose donc au comité syndical de l'autoriser à régulariser :

- La signature du marché avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres
- Et signer tous les documents s'y rapportant (ordres de services, avenants, ...)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, approuve à l'unanimité les propositions.

Points divers

Budget participatif de la Région Ile-de-France pour le projet compostage :

Le SMIRTOM du Vexin a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-De-France pour son projet de compostage individuel. Les soutiens versés peuvent être majorés de 10 % (soit environ 7 000 €) par l'intermédiaire du vote participatif des franciliens.

La période de vote s'est terminée le lundi 8 mars. Le projet du SMIRTOM du Vexin a été soutenu par 1 086 personnes et fait partie de ceux qui ont retenu le plus de votes.

Évolution de la pré-collecte :

Suppression de 10 pré-collectes au 1^{er} mars 2021 :

- 4 sur la CCVC
- 4 sur la CCSI
- 2 sur la CCVVS

4 autres communes ont pris contact avec le SMIRTOM du Vexin pour des rendez-vous de terrain afin d'étudier des solutions alternatives.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h58.

**Le Président du SMIRTOM du Vexin,
Monsieur Brahim MOHA**

